Décision 14-DCC-67 du 19 mai 2014

relative à la prise de contrôle exclusif de la Société de la Tour Eiffel par la société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics

Posted on: 02 juillet 2014 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Société mutuelle assurances bâtiment et travaux publics (SMABTP)
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Société de la Tour Eiffel

Lire

le texte intégral de la décision
230.3 Ko